Passeurs de terres

Créée en 2018 par **Terre de Liens Pays de la Loire** et les organisations paysannes et naturalistes régionales : **FR CIVAM, CAB Pays de la Loire, CR LPO et AFOCG 49-85**, Passeurs de terres est une coopérative foncière agricole.



Sa vocation est d'acheter, sur les Pays de la Loire, des fermes, en tout ou partie afin de :

- de conforter l'installation de paysans bio sur les territoires ;
- de contribuer à développer la biodiversité naturelle sur les fermes ;
- de gérer durablement et de manière innovante les terres afin de s'assurer de leur transmission aux générations futures.

Les terres préservées par ces acquisitions deviennent ainsi un Bien Commun.

Passeurs de terres achète ces fermes grâce à la collecte d'épargne solidaire et citoyenne.



« Nous sommes des Passeurs de terres »

Passeurs de terres s'engage à gérer durablement les fermes acquises comme un bien commun en les confiant aux générations d'agriculteurs-rices qui se succéderont sur celles-ci.

PASSEURS de TERRES

L'épargne solidaire pour des terres en commun

PASSEURS DE TERRES

70 Route de Nantes
49610 MÛRS-ÉRIGNÉ

contact@passeursdeterres.org
06 72 59 28 37

www.passeursdeterres.org

Passeurs de terres a été créée par :



Passeurs de terres est une Entreprise Solidaire reconnue d'Utilité Sociale depuis 2019

ENSEMBLE, ACHETONS ET PRÉSERVONS LES TERRES DE KERMOISAN

FERME DE KERMOISAN - ST MOLF (44)

PASSEURS de TERRES

L'épargne solidaire pour des terres en commun



Enfin un siège pour ma ferme !



Tiphaine Dubreil est éleveuse de moutons de race locale, Landes de Bretagne et Ouessant, sur la presqu'île guérandaise depuis 2019, date de son installation. Celle-ci a été progressive, avec des difficultés certaines à trouver des terres agricoles pour mener à bien son projet sur ce territoire. Elle élève aujourd'hui 200 moutons et des chèvres des fossées sur une 40aine d'ha très dispersés avec des baux précaires.

Elle a pu trouver une dizaine d'ha sur la commune de St-Molf pour établir enfin son siège d'exploitation de manière plus perenne. Ne souhaitant pas devenir propriétaire, elle a sollicité Passeurs de terres pour acheter ces terres et en devenir locataire avec un bail non précaire cette fois-ci.

L'ACQUISITION DE TERRES À SAINT-MOLF PAR PASSEURS DE TERRES PERMETTRA DE PÉRENNISER L'EXPLOITATION, D'AMÉLIORER LA ROTATION DES PÂTURAGES ET D'OFFRIR AUX ANIMAUX DES PARCELLES MIEUX ADAPTÉES À LEUR ENGRAISSEMENT.

« J'aime à penser que ce principe de fonctionnement en système herbager, perdurera avec Passeurs de terres. Que je pourrai laisser « aux suivants » un paysage diversifié, grâve aux plantations de haies et la restauration des mares notamment envisagées. Mais aussi des terres saines avec mon élevage certifié Bio et la cohésion entre biodiversité domestique et sauvage. » précise Tiphaine.



Tiphaine Dubreil
de la ferme de Kermoisan



Tiphaine produit sur sa ferme de la viande, vendue en vente directe et de la laine qu'elle fait transformer.

Pour compléter son activité, mais aussi du fait de manque de terres disponibles pour sa ferme, elle devient gérante en 2024 de la société d'écopâturage « Les Paturages du Littoral » et propose ses services sur un large territoire de la presqu'île.

« Je n'ai jamais eu l'envie de rester seule sur ma ferme, et cette activité d'écopaturage me permet d'aller à la rencontre des consommateurs, des citoyens et de les sensibiliser sur les races locales, la paysannerie et ses problématiques et les solutions qu'elle apporte. »

Engagée dans plusieurs associations locales, elle aime échanger et continuer à apprendre.



Eleveurs de biodiversité

Très engagée dans la préservation de la biodiversité, elle fait partie des « Paysans de Nature » et se définit comme une « éleveuse de biodiversité ».

« Cette maxime, issue de l'association Races de Bretagne, me guide au quotidien, dans le respect du vivant au sens large », indique-t-elle.

Pour élever ses moutons et chèvres, elle privilégie un système pastoral respectueux de la végétation naturelle, sans intrant et avec peu de fauche. Son élevage est certifié bio.



Ensemble, achetons et préservons les terres du Kermoisan

L'achat des terres par la coopérative Passeurs de terres est rendu possible par le seul engagement des citoyennes et citoyens.

En déposant une partie de votre épargne auprès de la coopérative, vous permettez à Passeurs de terres d'atteindre le montant nécessaire pour l'acquisition de ces terres.

Par cet achat de parts sociales, **vous devenez coopérateur.** Vous pourrez ainsi prendre part aux décisions et orientations de la coopérative, notamment lors de l'Assemblée générale.

Comment souscrire ?

Les documents de présentation et le bulletin de souscription sont disponibles :

www.passeursdeterres.org
(rubrique « Souscrire »)

06 72 59 28 37

contact@passeursdeterres.org

Réduction d'impôt de – 25%*

*Dans le cadre du dispositif en vigueur Loi Madelin (Loi 2018-1317 du 28.12.2018, art 118.) Le taux est actuellement fixé à 18% ou 25%, suivant les périodes de souscriptions. (Pour plus d'information et de détails sur le dispositif, consultez le site du Ministère : https://www.economie.gouv.) ou contactez Passeurs de terres.